

**M. le Président:** Nous savons tous que parfois les réponses et les questions sont déroutantes, ce qui nous pousse à faire des observations que nous ne ferions pas autrement.

Je tiens à signaler au député de Kamloops—Shuswap, qui est leader de son parti à la Chambre, que j'apprécie ses commentaires. Je signale en passant que le député a toujours fait preuve d'esprit de coopération envers la présidence, et je l'en remercie.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Lewis:** Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les représentants des trois partis et il y a un ou deux points que je voudrais exposer soigneusement.

Premièrement, il y a eu des discussions entre les partis et nous sommes convenus d'apporter un changement à l'ordre adopté en ce qui concerne les travaux de la Chambre. Cet après-midi, à l'appel de l'ordre du jour, le gouvernement mettra en discussion le projet de loi C-143, qui est intitulé Loi sur le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies.

L'intention exprimée par tous les partis est de faire en sorte que ce projet de loi soit expédié assez rapidement cet après-midi. Pendant le débat sur cette mesure, le secrétaire parlementaire apportera un changement à la motion qui propose actuellement de renvoyer le projet de loi à un comité législatif. On proposera plutôt de le renvoyer au comité plénier afin qu'il soit, aujourd'hui même, étudié en comité plénier et à l'étape du rapport, puis adopté en troisième lecture.

Nous passerons ensuite au projet de loi C-114 dont nous discuterons jusqu'à 18 heures, heure à laquelle nous mettrons aux voix l'adoption en troisième lecture du projet de loi C-130 portant sur l'accord commercial.

Les partis sont convenus de faire en sorte que l'on adopte demain l'horaire du vendredi pour ce qui est des travaux de la Chambre. La séance commencera donc à 10 heures du matin et l'ordre du jour prévoit la continuation de l'étude du projet de loi C-114. Le débat sur le projet de loi C-114 sera terminé au plus tard à 11 heures. Le gouvernement ne prévoit pas d'autres travaux avant 11 heures, heure à laquelle la Chambre passera, comme à l'ordinaire, aux déclarations des députés et ensuite à la période des questions. Après la période des questions, il y aura les affaires courantes, comme d'habitude. Immédiatement après les affaires courantes, pendant lesquelles les députés pourront présenter des pétitions ou faire d'autres interventions, la Chambre s'ajournera au 13 septembre 1988, à 11 heures.

**M. le Président:** La Chambre a entendu la motion. Pour que le public comprenne bien ce qui se passe, étant entendu que la Chambre peut faire absolument n'importe quoi, s'il y a unanimité, ce sera demain vendredi. Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

*Centre canadien de lutte contre les toxicomanies—Loi*

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE CENTRE CANADIEN DE LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 août 1988, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-143, loi tendant à constituer un Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois savoir qu'il y a eu concertation entre les trois partis pour remplacer, dans le libellé de la motion, «à un comité législatif» par «à un comité plénier de la Chambre». On se serait entendu pour faire franchir au projet de loi toutes les étapes aujourd'hui, sans autre débat. C'est du moins ce que j'ai su, et je voudrais en obtenir confirmation. Si la Chambre en a convenu à l'unanimité, je pense que nous pourrions procéder de cette façon.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je pense que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) dispose d'encore un peu de temps pour finir son discours à l'étape de la deuxième lecture. Il voudrait faire consigner au compte rendu un certain nombre de ses préoccupations. Ensuite, la Chambre pourrait se constituer en comité plénier et, sans autre débat, poursuivre ses travaux jusqu'à l'adoption du projet de loi.

**M. le Président:** Le leader à la Chambre a bien expliqué la situation. Le député de Windsor—Walkerville a la parole.

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, le 19 août dernier, les députés du Nouveau parti démocratique à la Chambre étaient disposés à faciliter l'adoption rapide de ce projet de loi. En fait, il aurait franchi toutes les étapes cet après-midi là, si la représentante de l'opposition officielle n'avait pas décidé de faire un discours sur la teneur de la mesure. Or, celle-ci s'inscrit parfaitement dans la ligne des recommandations du rapport du comité de la santé et du bien-être social de la Chambre intitulé *Boisson, pilules et drogue*. De toute évidence, on ne saurait s'y opposer.

Avant que mon intervention ne soit interrompue le 19 août, nous avions fait savoir que malgré notre déception devant le fait que 29 de nos 31 recommandations avaient été oubliées ou rejetées, nous n'allions pas en faire un motif d'entraver l'adoption du projet de loi C-143 dans les plus brefs délais. Madame la Présidente, vous pouvez assurément compter sur la collaboration de notre parti cet après-midi pour adopter le projet de loi C-143 et, partant, créer le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Pour revenir à ce que j'ai dit dans la première partie de mon discours, notre comité en est venu à la conclusion importante qu'en réalité, en ce qui concerne la toxicomanie, il n'existe pas au Canada d'épidémie, terme qui signifie pour les spécialistes dans ce domaine, l'apparition d'un grand nombre de cas d'une maladie. La situation est plutôt endémique, c'est-à-dire qu'un